

CGV-020426

UNIVERSITÉ DE MONCTON

157^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion extraordinaire

Le 26 avril 2002

de 13 h 30 à 17 h 15

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse Nord-Ouest

Ludger Blier Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)

Jean Brousseau Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)

Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)

Michèle L. Caron Professeure (Moncton)

Robert Després Sud-Est

Glenda Doucet-Boudreau Atlantique (N.-É.)

Jean-Guy Finn Extérieur des régions

Yvon Fontaine, recteur U de M

Martin La Chapelle Étudiant (Edmundston)

Nicolas Landry Professeur (Shippagan)

Édith Léger Sud-Est

Alida Léveillé-Brown Nord-Est

Bélonie Mallet Nord-Est

Yves Martin Professeur (Edmundston)

Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)

Roxanne Perron Étudiante (Shippagan)

Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)

Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton

Armand Caron, vice-recteur Shippagan

Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M

Roger Gervais, vice-recteur Edmundston

Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Paul D'Astous, Léo Doiron, Éric Larocque, Roméo LeBlanc
et Gaston Poitras

ABSENCES : Jean-Paul Arsenault, Jeannot Castonguay et Gilles J. Godbout

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	3
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	3
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	3
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
6. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	3
6.1 Réception du procès-verbal CCJ-020228	3
6.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)	3
6.2.1 (3.1) Recommandation aux instances	3
7. AJOURNEMENT	13

Le 15 juin 2002

8. OUVERTURE	14
9. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	14
10. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	14
11. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	14
6. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)	15
6.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ-020228) (suite)	15
6.2.1 (3.1) Recommandation aux instances (suite)	15
12. CLÔTURE	15

DOCUMENTS 16

Document A : Proposition du Comité conjoint de la planification découlant du rapport du
Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton A(1-48)

Document B : Procès-verbal CCJ-020228 B(1-6)

Document C : Tableau synthèse C(1-8)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante :

<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

La réunion commence à 9 h 3. Le président donne la liste des personnes excusées.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Roxanne Perron, représentante des étudiantes et des étudiants du Campus de Shippagan.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document A, p. 1-48

6.1 Réception du procès-verbal CCJ-020228

Voir le Document B, p. 1-6

R : 01-CGV-020426

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ020228.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)

6.2.1 (3.1) Recommandation aux instances

Voir le Document C, p. 1-8

Le recteur rappelle brièvement le processus qui avait été adopté suite au dépôt du Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université. Il précise que les instances avaient accepté de demander au Comité conjoint de la planification de coordonner ce dossier et de soumettre ses propres recommandations au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Il explique le contenu du rapport du Comité conjoint en indiquant que certaines des recommandations du Groupe de travail ont été écartées en raison des commentaires reçus où les gens étaient passablement en désaccord. D'autres recommandations du Groupe de travail ont été reprises mais regroupées sous différents thèmes.

Par la suite, le recteur présente le tableau synthèse des décisions prises par le Sénat académique à sa réunion du 28 mars 2002 par rapport aux recommandations du Comité conjoint de la planification. Il ajoute que, là où il y a un écart entre la recommandation du Comité conjoint de la planification et la décision du Sénat académique, il serait important que le Conseil considère la décision prise par le Sénat.

LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Recommandation 1

R : 02-CGV-020426

Yves Martin, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que l'Université de Moncton fasse la révision de son énoncé de mission dans le but de l'actualiser, tout en tenant compte des pistes suggérées par le Groupe de travail, des discussions faites sur le rapport de ce groupe au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, et des consultations faites jusqu'à ce jour sur le rapport.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

Recommandation 2

R : 03-CGV-020426

Jean Brousseau, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que l'Université de Moncton mandate le Comité conjoint de la planification de soumettre un projet d'énoncé de mission. Un tel énoncé de mission tiendra compte des résultats de nombreuses consultations déjà faites et sera formulé en consultation avec la communauté universitaire. Le texte de l'énoncé sera soumis pour une rétroaction de la communauté universitaire avant d'être finalisé et acheminé au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs pour adoption. »

Vote sur R03 Pour 17 Abstention 1 ADOPTÉE

Recommandation 3

R : 04-CGV-020426

Robert Després, appuyé par Jean Brousseau, propose :

« Que le projet d'énoncé de mission préparé par le Comité conjoint de la planification soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

Recommandation 4

R : 05-CGV-020426

« Que la mission de l'Université, une fois adoptée par les instances appropriées, soit largement diffusée dans la communauté universitaire afin que celle-ci en possède une bonne connaissance et s'en serve comme guide dans toutes ses activités de planification et de développement. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

Recommandation 5

R : 06-CGV-020426

Jean-Guy Finn, appuyé par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit davantage promue de façon soutenue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis. En particulier, cette argumentation doit être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. »

Amendement

R : 07-CGV-020426

Jean-Guy Finn, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que l'on modifie la fin de la première phrase de la façon suivante : ...de bâtir un pays où l'on favorise la promotion et le développement social, économique et culturel des minorités linguistiques. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Proposition R : 06-CGV-020426 telle qu'amendée

« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit davantage promue de façon soutenue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où l'on favorise la promotion et le développement social, économique et culturel des minorités linguistiques. En particulier, cette argumentation doit être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

LE RÔLE DES CAMPUS

Recommandation 6

R : 08-CGV-020426

Nicolas Landry, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que l'Université de Moncton se dote d'un ensemble de politiques générales, académiques et administratives adaptées à la réalité d'une université réseau et caractérisées par la responsabilisation des unités; et qu'elle encourage la coopération entre les trois campus dans les activités d'enseignement et de recherche. »

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Shippagan mentionne qu'un moyen à mettre sur pied pour réaliser cette recommandation est la création des UARD (unités académiques réseaux disciplinaires). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que les UARD sont un moyen parmi plusieurs pour promouvoir la collaboration entre les campus entre autres, l'Éducation permanente réseau, la Faculté des études supérieures et de la recherche, etc.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton signale que le texte qui justifie la recommandation 6 fait référence à des politiques et aussi à des pratiques alors que la recommandation ne mentionne que les politiques.

Amendement

R : 09-CGV-020426

Michèle L. Caron, appuyée par Ludger Blier, propose :

« *Que l'on ajoute et de pratiques après ... d'un ensemble de politiques générales.* »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

Proposition R : 08-CGV-020426 telle qu'amendée

« *Que l'Université de Moncton se dote d'un ensemble de politiques générales et de pratiques académiques et administratives adaptées à la réalité d'une université réseau et caractérisées par la responsabilisation des unités; et qu'elle encourage la coopération entre les trois campus dans les activités d'enseignement et de recherche.* »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Recommandation 7

R : 10-CGV-020426

Bélonie Mallet, appuyé par Robert Després, propose :

« *Que l'Université de Moncton prenne des mesures pour promouvoir la nature de réseau des trois campus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire.* »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Recommandations 8 et 9

Le recteur explique le contexte entourant la formulation des recommandations 8 et 9. Il rappelle que l'orientation au développement de l'Université est celle du maintien des trois campus tout en voulant assurer le développement de chacun. Les modifications proposées dans les deux recommandations vont dans ce sens en voulant donner une vocation particulière à chacun des campus. Puisque ces modifications, si adoptées, impliquent une modification à la Loi sur l'Université, elles nécessitent une approbation au deux tiers des votes par les instances supérieures.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton signale que le bout de phrase « sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention » peut porter à confusion. Cela peut vouloir dire que les campus pourront ajouter d'autres domaines que ceux énumérés dans les propositions. Elle mentionne aussi que les modifications pourraient affecter l'alinéa 4(2)a) de la Loi actuelle. Elle aimerait voter en faveur de ces recommandations, mais souhaite être rassurée en ce qui concerne

les décisions qui seront prises par rapport à la création de nouveaux programmes. Selon elle, la recommandation 14 donne des éléments de réponse, mais ne traite que du premier cycle.

Le recteur reconnaît que l'expression « sans toutefois... » peut avoir un double sens et précise que ce sont les domaines qui ne seront pas exclusifs. D'autres campus pourront offrir des programmes dans ces domaines. Toutefois, il n'y aura pas d'autres domaines qui seront ajoutés pour les campus d'Edmundston et de Shippagan. Il mentionne qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'alinéa 4(2)a) de la Loi puisque celui-ci évolue dès qu'il y a une modification aux alinéas 4(2)b) et 4(2)c). Quant à la préoccupation par rapport aux décisions relativement à la création de nouveaux programmes, il précise que le Sénat devra définir des règles de composition de programmes et que tous nouveaux programmes devront être approuvés par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs.

Quelques membres soulèvent des préoccupations face à l'ouverture de la Charte. Il y a le risque que d'autres demandent de modifications qui ne sont pas prévues dans le rapport du Comité conjoint de la planification soient ajoutées. De plus, il est possible que l'Assemblée législative propose des changements qui n'auront pas été demandés par l'Université.

Le recteur souligne qu'il y aurait possiblement une commission parlementaire qui se pencherait sur les modifications proposées par l'Université et que cette dernière serait invitée à expliquer sa proposition.

R : 11-CGV-020426

Yvon Fontaine, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2) b, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en foresterie, en agriculture et en aménagement du territoire au Campus d'Edmundston, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention. » (Recommandation 8)

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2) c, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en gestion des zones côtières et en gestion de l'information au Campus de Shippagan, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention. » (Recommandation 9)

Amendement

P : 12-CGV-020426

Yves Martin, appuyé par Ludger Blier, propose :

« Que l'on ajoute ...pour inclure les trois cycles d'études dans les domaines... »

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston précise que le but de cet amendement est de permettre d'offrir la Maîtrise en sciences forestières au Campus d'Edmundston. Selon lui, ce programme est offert sous l'égide de la Faculté des études supérieures et de la recherche et cela crée des difficultés.

Le recteur souligne que les recommandations 8 et 9 ont été débattues au Comité conjoint de la planification et au Sénat académique et ces deux instances ne se sont pas prononcées sur l'offre des trois cycles d'études. Les implications de ce genre de modification n'ont pas été étudiées et il croit qu'il serait plus prudent de voir l'évolution des programmes avant de prendre une telle décision. Quant aux difficultés mentionnées par le représentant des professeures et professeurs, le recteur souligne qu'il n'a jamais reçu de rapport à cet effet et s'il y avait des difficultés, il y aurait lieu de réviser les procédures et non la Loi.

Le vote secret est demandé.

Scrutatrice et scrutateur : Lucille Collette et Paul-Émile Benoit.

Vote sur P12 Pour 4 Contre 14 Abstention 1 REJETÉE

Vote aux deux tiers sur la proposition R : 11-CGV-020426

Vote sur R11 Pour 16 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Pause de 15 h 26 à 15 h 37

Recommandation 10

R : 13-CGV-020426

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le projet d'amendement de la Charte de l'Université de Moncton soit préparé par le Comité conjoint de la planification selon les recommandations 8 et 9 du présent rapport, et que ce projet soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs des mois d'août et de septembre 2002. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Recommandation 11

R : 14-CGV-020426

Jean Brousseau, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que les études de premier cycle soient reconnues comme un axe de développement de l'Université de Moncton. »

Un membre mentionne qu'il ne voit pas le premier cycle comme un axe de développement, mais verrait plutôt que l'Université centre ses efforts de développement et de rationalisation autour des études de premier cycle. Il mentionne que la recommandation 24 du rapport du Groupe de travail est différente de celle qui est proposée par le Comité conjoint de la planification.

Le recteur fait remarquer qu'il y a peu de différences entre ces deux recommandations. Le Sénat était très conscient du besoin des ressources pour le premier cycle et c'est pourquoi il a choisi de préciser ceci à la recommandation 12.

Amendement

P : 15-CGV-020426

Jean-Guy Finn, appuyé par Nicolas Landry, propose :

« Que l'Université de Moncton centre ses efforts de développement et de consolidation de programmes autour des études de premier cycle. »

Le recteur réfère au texte à la page 12 du document du Comité conjoint de la planification qui réitère les axes de développement identifiés par le Groupe de travail ainsi que la définition d'un « axe de développement ». Selon lui, il y a deux types d'axes de développement, soit des axes ponctuels et un axe transversal (premier cycle). Il précise que le Comité conjoint de la planification n'a pas voulu établir de priorités dans les axes de développement. Il ajoute que les deux derniers plans stratégiques ont mis l'accent sur le développement des cycles supérieures et qu'il est important de transmettre le message que celles-ci ont une place essentielle à l'Université.

Le président demande de voter sur la proposition R : 14-CGV-020426. Si elle est rejetée, l'on reviendra à la proposition P : 15-CGV-020426.

Vote sur R14 Pour 10 Contre 4 Abstention 1 ADOPTÉE

Recommandation 12

R : 16-CGV-020426

Bélonie Mallet, appuyé par Ludger Blier, propose :

« Que l'Université de Moncton révise en profondeur la structure de ses programmes de premier cycle, dans l'objectif d'en proposer une reconfiguration, tout en tenant compte des éléments suggérés par le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, soit une ou des formations fondamentales solides, une formation générale,

des troncs communs, la multidisciplinarité, l'internationalisation et la responsabilité sociale. Une fois ce travail de reconfiguration terminé, et les nouvelles règles de composition de programmes approuvées par le Sénat académique, un plan d'implantation des changements à effectuer dans les divers programmes de l'Université doit être présenté au Sénat académique et que l'Université veille en particulier à allouer les ressources requises pour assurer le développement du premier cycle ».

Un membre demande si « tout en tenant compte des éléments suggérés par le Groupe de travail... » lie en quelque sorte le Comité qui aura à mettre en oeuvre la recommandation 12. Selon le recteur se sont des suggestions émises par le Groupe de travail et il y a une réflexion à faire par rapport à ceci.

Puisque le Sénat académique a modifié quelque peu la recommandation 12 par rapport à ce qui est proposé par le Comité conjoint de la planification, un membre se renseigne à savoir à quoi ressemblera le document final une fois que toutes les décisions auront été prises. À cela, un autre membre suggère qu'un tableau comparatif entre les recommandations du Groupe de travail et celles du Comité conjoint de la planification soit présenté à la prochaine réunion. Le recteur mentionne que les nuances apportées par le Sénat académique précisent davantage mais ne changent pas le sens des recommandations. Il souligne que le rapport du Comité conjoint de la planification explique dans le texte de quelle manière sont traitées chacune des recommandations du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton.

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Recommandation 13

Les membres émettent les commentaires suivants :

« en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle » est relativement flou et risque d'entraîner un certain nombre de difficultés;

la formulation de la recommandation laisse entendre qu'on a l'intention d'exclure les cycles supérieurs;

il faudrait préciser qu'on a l'intention d'examiner les trois cycles d'enseignement.

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche expliquent que le but de dire « en s'appuyant » est de prendre en compte l'expertise du Comité des programmes. Le Sénat académique a préféré confier ce travail à un comité *ad hoc* plutôt qu'au Comité des programmes (CPR) comme l'avait suggéré le Comité conjoint de la planification. Toutefois, le Sénat reconnaît l'importance de l'expertise du CPR en cette matière. La recommandation 12 a été formulée dans le contexte de l'axe du premier cycle, toutefois la grille d'évaluation des programmes comprend les études supérieures et ces programmes seront compris.

R : 17-CGV-020426

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« Que l'Université de Moncton mandate un comité ad hoc pour effectuer le travail prévu à la recommandation 12, en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle; que ce travail soit fait en consultation avec les unités académiques et étalé sur une période de dix-huit mois. Des rapports d'étape devront être présentés au Sénat académique aux six mois. »

Vote sur R17 Pour 17 Contre 1 ADOPTÉE

Recommandation 14

R : 18-CGV-020426

Ludger Blier, appuyé par Jean Brousseau, propose :

« Qu'un comité ad hoc, en consultation avec les facultés, les décanats des études et en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien des programmes, tout en tenant compte des critères suggérés dans la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université; et que cette grille soit présentée pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002. »

Amendement

R : 19-CGV-020426

Jean-Guy Finn, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que l'on ajoute ...Comité des programme de premier cycle ainsi que sur celui de cycles supérieurs, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien de l'ensemble des programmes,...»

Vote sur R19 Pour 17 Abstention 1 ADOPTÉE

Proposition R : 18-CGV-020426 telle qu'amendée

« Qu'un comité ad hoc, en consultation avec les facultés, les décanats des études et en s'appuyant sur le Comité des programmes de premier cycle ainsi que sur celui de cycles supérieurs, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien de l'ensemble des programmes, tout en tenant compte des critères suggérés dans la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de

l'Université; et que cette grille soit présentée pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

Recommandation 15

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton exprime une préoccupation en ce qui concerne le contenu de la recommandation 15 et son lien avec la recommandation 16, c'est-à-dire à savoir où cela mène.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche signale que le but de la recommandation 15 est de permettre à l'Université de mieux répondre aux besoins de la société alors que la recommandation 16 a pour objet d'identifier le meilleur moyen de répondre à ces besoins.

R : 20-CGV-020426

Marcel Bujold, appuyé par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Que la formation en santé, dans ses aspects d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement. »

Vote sur R20 Pour 15 Abstention 1 ADOPTÉE

Recommandation 16

R : 21-CGV-020426

Robert Després, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que l'Université de Moncton fasse une évaluation rigoureuse des besoins de formation dans le domaine de la santé et qu'elle explore, selon la grille de critères qu'elle se sera donnée, la pertinence de répondre à ces besoins par la création de nouveaux programmes, en particulier les offres de formation multidisciplinaire en santé à partir des partenariats internes et externes de l'Université. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

Recommandation 17

R : 22-CGV-020426

Édith Léger, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que l'Éducation permanente soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement. »

Vote sur R22 Pour 15 Contre 1 ADOPTÉE

Recommandation 18

R : 23-CGV-020426

Alida Léveill -Brown, appuy e par Pauline Banville-P russe, propose :

« Que l'Universit  fasse tous les efforts n cessaires pour atteindre les objectifs de la r forme propos e de l' ducation permanente, afin de rendre ce secteur aussi dynamique et efficace que possible et apte   r pondre aux besoins en formation continue de la soci t . »

Le repr sentant des professeures et professeurs du Campus de Shippagan se renseigne quant aux statistiques des inscriptions dans chaque campus compte tenu de la nouvelle orientation qui sera donn e   l' ducation permanente. Selon le vice-recteur   l'enseignement et   la recherche, un syst me de p r quation sera  tabli.

Vote sur R23 Pour 15 Contre 1 ADOPT E

Recommandation 19

R : 24-CGV-020426

Mich le L. Caron, appuy e par Mildred Pinet, propose :

« Que la th matique des  tudes acadiennes et celle des milieux minoritaires, dans ses aspects de recherche, d'enseignement et de services   la collectivit , soient reconnues par l'Universit  de Moncton comme un axe de d veloppement. »

Quelques membres signalent l'importance de s'assurer que les  tudes acadiennes ne soient pas identifi es comme un milieu minoritaire, ni limit es   une minorit  linguistique.

Vote sur R24 unanime ADOPT E

Recommandation 20

R : 25-CGV-020426

Marcel Bujold, appuy  par Robert Despr s, propose :

« Que l'Université fasse les démarches en vue de renforcer le fonds de dotation consacré aux études acadiennes afin de permettre à la Chaire d'études acadiennes et au Centre d'études acadiennes de se développer pleinement. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

Recommandation 21

R : 26-CGV-020426

Édith Léger, appuyée par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Que l'Université réactive le dossier d'une maîtrise en études acadiennes et travaille à développer ce programme d'études. »

Une préoccupation est exprimée à l'effet qu'il faut donner un message de rationalisation et de consolidation tant au niveau des programmes d'enseignement que de ceux de recherche afin d'éviter l'éparpillement.

Le recteur explique que les fonds reçus doivent être affectés selon les ententes signées avec les bailleurs de fonds. Les programmes académiques relèvent des unités académiques et non de centres ou d'instituts. L'Université peut cependant créer des synergies entre les unités d'enseignement et celles de recherche.

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

Recommandations 22, 23, 24 et 25

Le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs d'attendre que le Sénat académique ait pris ses décisions par rapport aux recommandations 22, 23, 24 et 25 avant de les étudier.

LE NOM DE L'UNIVERSITÉ

Recommandation 26

R : 27-CGV-020426

Robert Després, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le nom de l'Université de Moncton soit maintenu pour désigner l'entité universitaire et ses trois campus. »

Certains membres pensent qu'il serait important de changer le nom de l'Université puisque ce nom donne l'impression que tout se passe en anglais dans notre établissement.

D'autres par ailleurs sont de l'avis que l'Université de Moncton a établi sa réputation et que changer de nom à ce moment de son histoire serait plus néfaste que bénéfique.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston souhaite que la proposition soit déposée jusqu'à ce que le Sénat académique se soit prononcé.

P : 28-CGV-020426

Yves Martin, appuyé par Martin La Chapelle, propose :

« *Que la proposition R : 27-CGV-020426 soit déposée.* »

Vote sur P28 Pour 5 Contre 9 Abstention 1 REJETÉE

Vote sur R27 Pour 6 Contre 4 Abstentions 6 ADOPTÉE

Recommandation 27

R : 29-CGV-020426

Robert Després, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que la Direction générale des relations universitaires, ensemble avec les représentants des campus et aidée par une expertise en communications, travaille à établir une politique générale d'usage du nom institutionnel avec des normes bien définies, incluant une politique d'affichage favorisant le caractère distinct des campus et mettant en évidence le caractère réseau de l'institution.* »

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

Recommandation 28

R : 30-CGV-020426

Marcel Bujold, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« *Qu'une politique générale d'usage du nom institutionnel, telle que mentionnée dans la recommandation 27, soit présentée pour approbation aux instances appropriées en juin 2003.* »

Vote sur R30 unanime ADOPTÉE

R : 31-CGV-020426

Marcel Bujold, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R31 unanime ADOPTÉE

7. AJOURNEMENT

R : 32-CGV-020426

Jean-Guy Finn, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« *Que la séance soit ajournée jusqu'au 15 juin 2002.* »

Vote sur R32 unanime ADOPTÉE

Il est 17 h 15.

Le 15 juin 2002

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse Nord-Ouest

Ludger Blier Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)

Michèle L. Caron Professeure (Moncton)

Robert Després Sud-Est

Léo Doiron Nord-Est

Jean-Guy Finn Extérieur des régions

Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier (RVC) U de M

Gilles J. Godbout Nord-Ouest

Martin La Chapelle Étudiant (Edmundston)

Nicolas Landry Professeur (Shippagan)

Éric Larocque Étudiant (Moncton)

Roméo LeBlanc, chancelier U de M

Édith Léger Sud-Est

Alida Léveillé-Brown Nord-Est

Bélonie Mallet Nord-Est

Yves Martin Professeur (Edmundston)

Roxanne Perron Étudiante (Shippagan)

Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)

Gaston Poitras Extérieur des régions

Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton

Armand Caron, vice-recteur Shippagan

Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M

Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Jean-Paul Arsenault, Jean Brousseau, Marcel Bujold,
Jeannot Castonguay, Glenda Doucet-Boudreau et Yanick Pagé

ABSENCE : Paul D'Astous

8. OUVERTURE

La réunion commence à 9 h. Le président donne la liste des personnes excusées.

9. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite une bienvenue spéciale au nouveau chancelier, le très honorable Roméo LeBlanc.

10. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

11. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

6.2 Affaires découlant du procès-verbal (CCJ-020228) (suite)

6.2.1 (3.1) Recommandation aux instances (suite)

Le recteur résume la situation. La réunion extraordinaire du 26 avril avait été ajournée puisque le Conseil souhaitait recevoir les avis du Sénat académique avant de se prononcer sur les recommandations 22, 23, 24 et 25. Le Sénat a poursuivi son travail par rapport à l'étude de ses recommandations mais n'est pas encore en mesure de donner son avis. Par conséquent, il serait préférable de clôturer cette réunion extraordinaire et intégrer les recommandations à étudier à l'intérieur d'une prochaine réunion ordinaire du Conseil.

Par ailleurs, le recteur ajoute qu'en ce qui concerne les recommandations déjà adoptées, soient 1 à 21 et 26 à 28, l'Équipe de direction a commencé à faire le travail qui s'impose et un rapport sera remis à la réunion du Conseil de septembre 2002.

12. CLÔTURE

R : 33-CGV-020426

Mildred Pinet, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que la séance soit levée.* »

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

Il est 9 h 5.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Colette Landry Martin, secrétaire générale _____